

Envoyé en préfecture le 23/04/2024


Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 035-253514475-20240411-DCS\_11042024\_06-DE

# Bordereau de signat

DCS\_11042024\_06

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	18/04/2024	<b>Action : Visa</b>
Jacky Lechable, Président SISEM	19/04/2024	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> ( Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/04/2024	<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Délibérations SISEM // Signées par le Président



**République Française**  
**Syndicat Intercommunal de la Station  
d'Épuration de Montgazon**  
**Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Châteaugiron**  
**Extrait du registre des délibérations**

**COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de délégués avec voix délibérative en exercice : 8  
Nombre de délégués avec voix consultative en exercice : 2  
Nombre de présents avec voix délibérative : 6  
Nombre de présents avec voix consultative : 0  
Nombre de votants : 6

Le jeudi 11 avril deux mille vingt- quatre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon (S.I.S.E.M.), régulièrement convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président.

Présents :

Délégués avec voix délibérative : M.M. Jacky LECHÂBLE, Jean-Claude BELINE, Denis GATEL, Marie AGEZ, Jean-Marc DESHOMMES, Daniel PRODHOMME

Absents(tes) excusée(s) :

Délégués avec voix délibérative : Mme Véronique BESNARD, M Sébastien CHANCEREL  
Délégués avec voix consultative : M Yves RENAULT, Mme Laetitia MIRALLES

Secrétaire de séance : Madame Marie AGEZ est élue secrétaire de séance.

**2024-11/04-06 Affectation des résultats constatés au Compte administratif 2023 au budget primitif 2024**

Il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessous :

<b>Reprise définitive des résultats au BP 2024</b>	<b>Montant</b>
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice 2023)	155 975.84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 398 802.46 €
Besoin de financement	- €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement = recette d'investissement (article 1068)	- €
Excédent de fonctionnement reporté (R002) (résultat exercice 2023 + exercice 2022)	340 169.61 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	1 398 802.46 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

- **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au Compte administratif 2023 au Budget 2024 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE